

EL WATAN 02/10/2015

Abdelhakim Berrah (pdt Cosob) : la crise financière et le nouveau code des investissements vont relancer la bourse d'Alger



L'amenuisement des ressources financières de l'Etat et la nouvelle mouture du code des investissements vont donner un nouveau souffle à la bourse d'Alger, estime Abdelhakim Berrah, président de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations en bourse (Cosob). Entretien.

La bourse d'Alger peine à attirer les entreprises. Pourquoi ?

La bourse fonctionne parfaitement bien mais pour que les entreprises viennent, il y a des conditions. Pour les entreprises publiques, il faut une décision politique. Pour les entreprises privées, il faut qu'elles ressentent le besoin d'un financement et le besoin de passer par la bourse pour un financement. Et là, il y a des conditions de rectitudes fiscales, de transparence, de bonne gouvernance. Et notre autre rôle aujourd'hui à l'université du FCE (qui se tient le 1 et 2 octobre à Tlemcen ndlr) est de vulgariser et de faire de la diffusion de la culture financière, notamment boursière.

Il faut qu'il y ait cette volonté de recourir au financement via la bourse. Et ce financement via la bourse n'est pas facile. C'est un projet qui dure plusieurs années mais l'entreprise sort grandie. Notre rôle est d'aider les entreprises à venir en bourse en faisant la promotion de la place boursière parce que la bourse est la vitrine du pays, c'est le curseur de la modernité d'une économie.

Comment expliquez-vous le manque de confiance des entreprises algérienne vis-à-vis de la bourse ?

Quand on ne connaît pas quelque chose on a des craintes. Nous travaillons pour instaurer la confiance entre les entreprises et les investisseurs parce qu'il y a des gens qui ont de l'argent qui veulent le mettre dans les entreprises. C'est un mode de management que nous n'avons pas et que nous sommes en train d'acquérir. C'est pour cela qu'avec le FCE on a décidé de travailler ensemble pour développer les entreprises privées qui veulent se financer par la bourse. Je suis persuadé que nous aurons des résultats dans très peu de temps.

Certains experts critiquent le fait de prendre des décisions politiques pour amener les entreprises publiques à s'introduire en bourse...

S'introduire en bourse, pour une entreprise, c'est déjà changer un mode de management. Donc, il faut que l'entreprise soit convaincue que c'est bien pour elle. Pour le secteur public, il y a les salariés, le management et le partenaire social mais il y a aussi le propriétaire qui est l'Etat. Ce sont ces quatre entités qui décident d'une introduction en bourse. Il faut expliquer aux salariés et au partenaire social quels sont les bénéfices d'une introduction en bourse. Et, bien évidemment, le dernier mot, que ce soit dans une entreprise privée ou publique, revient au propriétaire.

L'Etat a décidé de l'introduction des grandes entreprises. Il est en train d'identifier de nouvelles entreprises. Le ministre de l'Industrie a dit aux grands groupes industriels de rechercher des partenariats et des financements. Mais jusqu'ici, l'opération n'a pas été menée avec vigueur parce que l'Etat avait beaucoup d'argent. Mais maintenant qu'il n'a plus d'argent, beaucoup d'entreprises vont venir.

Le ministre des Finances a annoncé que Sonelgaz qui a un plan d'investissement de 240 milliards de dinars sera obligée de venir en bourse. Le FNI quand il a souscrit à Djazzy, il a levé un emprunt obligataire. Il y a aussi des compagnies de leasing qui ont levé des emprunts obligataire.

Vous avez reçu de nouvelles demandes d'introductions en bourse ?

Il y a des entreprises privées qui veulent venir, et il y a au moins 4 ou 5 qui y travaillent activement mais c'est un travail de longue haleine.

Quelles entreprises ?

Elles ont préféré se préparer dans l'anonymat. Pour le secteur public, ce sont les 8 entreprises annoncées par le gouvernement (CPA, cimenteries, Caar, Cosider ...et).

L'application du droit de préemption de l'Etat algérien sur le marché boursier est dénoncée par des opérateurs économiques...

Vous parlez du cas Afrique-invest et NCA. Quand il y a une cession d'un opérateur étranger, la loi n'a pas précisé si le droit de préemption de l'Etat s'applique dans la bourse ou hors la bourse. Dans la nouvelle mouture du code des investissements, la bourse ne serait pas concernée par le droit de préemption. La nouvelle loi a été examinée mercredi dernier, lors d'une réunion du gouvernement.